



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**NOTE DE PRÉSENTATION
de la Direction départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de
l'Environnement, du dossier de demande de la tour du Valat pour mener à bien une étude
scientifique sur la Cistude d'europe
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,
dans le cadre de la protection d'espèces protégées.**

Le suivi démographique des populations de Cistudes d'europe est mené depuis 1997 sans interruption par la tour du Valat. Depuis 2018 s'est rajouté en parallèle une étude sur l'impact des contaminants sur la cistude. Pour mettre en place ces deux études la méthode de capture marquage recapture sera mise en place. Elle portera sur un maximum de 300 individus par an soit un total de 900 individus pour trois ans.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation de la Tour du Valat pour l'année 2022 à 2024, ainsi que l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.